

## Marche à suivre abrégée pour les nouveaux finissants en travail ou service social au Québec\*

Cette marche à suivre abrégée s'adresse aux nouveaux finissants en travail ou service social d'une université du Québec.

Si vous ne faites pas partie de cette catégorie de candidats, consultez le document « Conditions et procédure » sur notre site internet pour connaître les informations complètes relatives à une admission à l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec. [www.otstcfq.org](http://www.otstcfq.org)

### Documents à soumettre pour déposer une demande d'admission à l'Ordre :

1. Formulaire de demande d'admission / d'inscription au tableau des membres
2. Relevé de notes final et officiel du registraire portant la mention « *grade obtenu* » – Document original (aucune copie, numérisation ou télécopie acceptée)
3. Paiements requis

**Les documents officiels et originaux attestant de l'obtention du grade sont essentiels à la délivrance d'un permis. Aucun permis temporaire ne peut être émis, conformément au Code des professions.**

### 1 - Formulaire de demande d'admission / d'inscription au tableau des membres

À compléter à l'aide du Guide de référence.

### 2 - Relevé de notes final et officiel du registraire – Document original (aucune copie acceptée)

Joignez le relevé officiel et final de notes portant la mention « *grade obtenu* », la date d'obtention, ainsi que le sceau du registraire, preuve de l'obtention de votre diplôme.

Si ce relevé final est non disponible (vous venez tout juste de compléter votre programme ou vous êtes diplômé de l'Université de Sherbrooke dont le relevé officiel ne fait jamais mention du grade obtenu), joignez une attestation officielle de fin d'études ou d'obtention du diplôme attestant que le diplôme sera décerné à la prochaine collation des grades, accompagnée d'un relevé de notes où figure la totalité de votre formation.

Si vous ne pouvez joindre ce ou ces document(s) lors de votre envoi, joignez l'Annexe R ci-jointe dûment complétée, attestant que vous avez entrepris les démarches auprès de votre établissement d'enseignement pour faire parvenir les documents nécessaires directement à l'Ordre.

Si vous avez terminé une maîtrise en travail ou service social, joignez également votre relevé de notes original de niveau baccalauréat (peu importe la discipline) ainsi que celui de l'année préparatoire à la maîtrise.

### 3 - Paiements requis

- Frais d'ouverture de dossier (non remboursables) : 172,46 \$
- Cotisation annuelle au taux finissant universitaire 2017-2018 : 226,49 \$ (admissibilité décrite ci-dessous)  
Cotisation réduite pour les admissions faites après le 1<sup>er</sup> janvier 2018 (renouvellement au 1<sup>er</sup> avril 2018) : 76,88 \$

Grille d'admissibilité au taux finissant universitaire, selon la date de fin d'études (et non la date d'obtention du grade) :

<i>Si vous avez terminé vos études en :</i>	<i>Déposez votre demande avant le :</i>
décembre 2016, janvier ou février 2017	1 <sup>er</sup> juillet 2017
mars, avril ou mai 2017	1 <sup>er</sup> octobre 2017
juin, juillet ou août 2017	1 <sup>er</sup> janvier 2018
septembre, octobre ou novembre 2017	1 <sup>er</sup> mai 2018

**Toute demande reçue hors de ces délais ou incomplète à l'échéance sera traitée au taux régulier ou préférentiel de cotisation, selon votre situation d'emploi.**

## Marche à suivre abrégée pour les nouveaux finissants en travail ou service social au Québec (suite)

- Assurance de la responsabilité professionnelle

Si vous exercez comme travailleur social, vous êtes tenu d'adhérer au contrat du régime collectif d'assurance responsabilité professionnelle souscrit par l'OTSTCFQ. Par contre, selon votre situation d'emploi, il est possible d'être exempté de cette assurance. Pour déterminer votre admissibilité à cette exemption, veuillez vous référer à l'Annexe B (page 6 du formulaire d'inscription) qui présente des exemples de situations possibles d'exemption. Si vous êtes admissible à l'exemption, complétez l'Annexe B en cochant le paragraphe approprié à votre situation actuelle d'emploi.

Si vous n'êtes pas admissible à l'exemption, vous devez souscrire à l'assurance de la responsabilité professionnelle et joindre votre paiement de 76,30 \$ à votre demande (tarif réduit à 38,15 \$ à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017).

Vous pouvez acquitter tous les frais reliés à l'admission par mandat-poste, chèque à l'ordre de l'OTSTCFQ, carte Visa ou MasterCard. Aucun financement n'est disponible.

---

### Renseignements spécifiques aux diplômés en travail social de l'Université McGill

Tout d'abord, se référer à la section des exigences linguistiques dans le document « Conditions et procédure » sur notre site internet. Veuillez joindre à votre demande l'un des documents suivants, selon votre situation :

- l'original ou une copie certifiée conforme du diplôme ou du relevé final de notes émis par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec attestant de la date d'obtention du diplôme d'études secondaires au Québec, ou
- les relevés officiels de notes attestant que vous avez complété des études secondaires ou post-secondaires totalisant trois années entièrement en français et à temps plein, ou
- l'attestation de réussite de l'examen de l'Office québécois de la langue française.

Les candidats ne détenant aucun des documents requis devront s'inscrire à l'Office québécois de la langue française pour se soumettre à l'examen de français.

---

Le traitement rigoureux d'une demande d'admission prend environ quatre (4) semaines à compter du moment où le dossier est complet, incluant le relevé de notes final et original comportant la mention « grade obtenu »

Pour toute demande d'information complémentaire relative à l'admission d'un diplômé en travail ou service social au Québec depuis moins de 5 ans, vous pouvez communiquer avec Mme Sylvie Robert au [srobert@otstcfq.org](mailto:srobert@otstcfq.org)  
Pour les informations complètes relatives à une admission à l'OTSTCFQ, veuillez consulter la section « Devenir membre » de notre site internet [www.otstcfq.org](http://www.otstcfq.org)

ANNEXE R  
(version abrégée)

*Si votre relevé est non disponible parce que vous venez tout juste de compléter votre programme, joignez ce document à votre demande d'admission. Cette annexe confirme que vous avez entrepris les démarches afin que les documents officiels nous soient acheminés dès que le registraire de l'université sera en mesure de les émettre.*

J'ai fait ma demande au registraire de l'université à laquelle j'ai gradué afin que celui-ci achemine directement à l'Ordre mon relevé officiel et final de notes avec la mention « grade obtenu », la date d'obtention, ainsi que le sceau du registraire, preuve de l'obtention de mon diplôme.

Date à laquelle vous avez complété votre programme :

\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_  
mois                  année

Date prévue d'obtention du diplôme :

\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_  
mois                  année

Date à laquelle votre demande a été faite au registraire de l'université :

\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_  
mois                  année

\_\_\_\_\_  
*Signature*

\_\_\_\_\_  
*Date*

**Notes importantes :**

Tout document officiel portant une mention conditionnelle à l'obtention du grade sera refusé.

Un relevé de notes avec le nombre complet de crédits, mais sans une mention officielle d'obtention de grade sera refusé.

L'attestation de fin d'études ou d'obtention du diplôme doit obligatoirement être accompagnée d'un relevé final de notes original où figure la totalité de la formation.